

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Brisson

<https://www.cadre21.org/membres/17c91bb6b00da3ed10368cf0>

Date d'obtention : 2020-09-28 15:06:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première est l'accueil, l'écoute. La 2e cherche davantage à prendre les informations utiles nous permettant de mieux aligner nos interventions. La 3e on pousse plus loin notre collecte d'informations en vérifiant s'il y d'autres personnes d'impliquées et les rencontrer au besoin. La 4e on rencontre l'instigateur (sauf en cas d'acte malveillant).

Dans tous les cas, l'importance de collaborer avec le service de police.

L'importance aussi de respecter notre protocole école en matière de violence et d'intimidation.

Mais dans tout les cas j'aime beaucoup le principe que nous sommes un milieu d'éducation et que notre rôle c'est aussi ça, faire de l'éducation dans de telles situations. Les jeunes sont là pour apprendre. Ils font tous des erreurs et nous devons travailler avec eux.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les cas peuvent être complexes, qu'ils peuvent être entre 2 personnes uniquement comme ils peuvent impliquer plusieurs acteurs.

Retenir également que notre rôle d'intervenants scolaire se concentre sur les confidences d'élèves de notre école (et non les parents).

Je trouve aussi que c'est rassurant pour les élèves de savoir qu'il y a un tel protocole que ce ne sera pas directement les policiers, que nous sommes présents pour les accompagner, les rassurer mais en même temps intervenir tout en ayant un partenariat avec le policier école.

Je trouve aussi que l'aide mémoire est très utile et bien fait. Il rappelle les étapes, nous dirige sur la façon de faire dans différents cas.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À l'étape 3, lorsqu'on doit valider s'il s'agit d'un acte malveillant. Lors de la mise en situation, j'aurais eu tendance à rencontrer l'instigateur pour valider s'il s'agit bien d'un acte malveillant. Je comprends maintenant que mon rôle est de m'en tenir à la collecte d'informations et de laisser faire l'enquête par les policiers.

Fort probablement que mes premières rencontres mon aide mémoire sera très proche!

Mais je répète que j'aime beaucoup le principe d'éducation que l'on fait auprès de nos jeunes.

J'aime aussi le partenariat, le travail d'équipe. Nous avons déjà une belle collaboration avec le policier école. Je trouve que le projet Sexto vient encadré notre façon de faire et clarifier les rôles de chacun.